AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1885
FR0010307819-FS0881

18 août 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LEGRAND

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 août 2016, la société BlackRock Inc. (55 East 52nd Street, New York, 10055, Etats-Unis) agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 août 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LEGRAND et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 14 097 492 actions LEGRAND[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,28% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions LEGRAND hors et sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions LEGRAND détenues à titre de collatéral[4].

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

[2] Dont (i) 445 589 actions LEGRAND assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce (assimilation des instruments dérivés à dénouement monétaire) provenant de « c*ontracts for differences* » (CFD) sans échéance prévue, portant sur autant d'actions LEGRAND, réglés exclusivement en espèces et (ii) 87 810 actions LEGRAND assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant d'« *equity linked notes »* (ELN) à échéance du 19 août 2016 et portant sur autant d'actions LEGRAND, réglés exclusivement en espèces. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 650 841 actions LEGRAND pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 267 075 298 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[4] Soit 1 086 964 actions LEGRAND.